

## SEANCE DU 26 JANVIER 2018

Présents : MM MASSIAS, FOURNIER, SAVIGNAT, ROCHER, TUYERAS, SOULAT, PATTEUW, Mmes PERILLAUD, DELHOMMEAU, VALLADE, DEVESNE, CORDEAU

Absents : Mme LEBRAUD, M GRANET

Séance ouverte à 20H35 min

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2017

### **Présentation du PADD :**

Le PADD : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable définit la stratégie d'aménagement du territoire.

C'est un document qui va faire ressortir les objectifs et les projets de la collectivité sur les 10/15 prochaines années.

Il définit les orientations en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, préservation des espaces naturels et agricoles.... Il fixe également des objectifs chiffrés en termes de consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Chaque Communauté de Communes a prescrit l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) pour la Haute Charente, cela représente 37 communes.

Un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables doit être organisé par le Maire avec les élus du Conseil Municipal avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Après avoir pris connaissance des différentes orientations du PADD, et après en avoir débattu, le Maire invite les élus à participer aux prochaines réunions publiques qui permettent de connaître l'état d'avancement de ce projet.

A noter que la surface constructible représentera 140 ha sur 10 ans, pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes, ce qui veut dire que la zone constructible dans la commune par exemple de Chirac sera restreinte.

Mr le Maire propose de mettre en place un groupe de travail chargé du suivi de ce dossier.

- Mmes Périllaud, Delhommeau, MM Savignat, Tuyeras, Massias et Rocher étant déjà délégués de la commune.

Le PLUI, une fois terminé ne pourra pratiquement plus être modifié.

- Séance pour la présentation du PADD terminée à 21H40  
PLUI validé à la fin 2019

### **Multiple rural :**

Prêt accordé par la banque aux futurs exploitants. Signature du bail mercredi matin 31/01 avec seulement Mr Renaudet Jean-Marie, futur gérant. Le siège social du club du 3<sup>ème</sup> Age à retransférer à la mairie. (A.G extraordinaire). 3 mois de gratuité seront accordés à partir de la signature du bail.

Délibération à prendre.

### **CCCL : Modification des statuts n°2**

Suppression de la compétence facultative « communication électronique ».

Délibération à prendre.

### **Tarifs communaux 2018 :**

- Changement de caution qui passe à 500 € pour les locations de la SP et de la cantine

Pour les associations, après les 2 gratuités, convention + caution demandées.

Aucun changement de tarifs de location.

Concession cimetièrre : 10,00 € / m<sup>2</sup>

Le règlement du cimetière :

- Bennes pour déchets verts et déchets plastique
- Plus de plantation hors pots
- Obligation d'entretien des parcelles par les propriétaires
- Plus d'espaces entre les tombes

Redevance assainissement :

- Forfait : 69,00 €
- De 1 à 100 m<sup>3</sup> : 0,75 €/m<sup>3</sup>
- Sup à 100 m<sup>3</sup> : 0,20 €/m<sup>3</sup>

Tarif des photocopies couleur pour les associations :

0,10 € / A4

0,20 € / A3

\*Encaissement d'un chèque Groupama (remplacement du rétroviseur tracteur) : 60,14 €

\*Redevance consommation eau (logement ancienne mairie) 33 m<sup>3</sup> x 2,26 € = 74,58 €

Délibération à prendre

\*Délibérations pour

- Fêtes et cérémonies 2018
- Adhésion « croqueurs de pommes »
- CETEF et Fédération des Maires ruraux de France.

\*Réunion de la commission des travaux à la salle des fêtes à 9H30 (réaménagement cuisine + chauffe-eau à changer)

**Syndicat de la Fourrière** met à disposition gratuitement un lecteur de puce chiens et chats. On va se procurer une cage pour permettre de garder les animaux en attendant la Fourrière.

**Demande pour le Tour de Charente Limousine :** Il passe à Chirac le 07 avril  
3 signaleurs sont demandés + une subvention de 150,00 € accordée à l'UAR de la Rochefoucauld organisatrice.

\*Délibération à prendre pour le bois vendu à Michel Granet : 200,00 €

\*Demande de Monique Périllaud terrain du lotissement (700 m<sup>2</sup>) pour une construction éventuelle d'un petit logement en bois pour louer à des gens de passage.

Séance levée à 23H20.